



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU

www.caissedesdepots.fr

DIRECTION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET RESEAU

Département Développement Numérique des Territoires

janvier 2008

L'éducation à l'heure du numérique

Au cours de ces dernières années, les investissements numériques dans le système éducatif, tant public que privé, ont été importants de la part de l'Etat et des collectivités locales (infrastructures, réseaux, ordinateurs, services, contenus, formations, etc.). Le raccordement en haut débit des établissements scolaires tout comme l'équipement en matériel informatique ou les outils pédagogiques multimédia sont des priorités pour les collectivités et le ministère de l'Education nationale.

Les familles ont accompagné ce mouvement. La présence d'enfants au sein des foyers est en effet un levier majeur de la diffusion d'Internet au sein des ménages. Selon Médiamétrie (2006), 75 % des couples avec enfants disposent d'un ordinateur et 57% d'entre eux sont connectés à l'Internet. La maîtrise des TIC fait désormais partie du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit posséder à l'issue de sa scolarité obligatoire (loi du 23 avril 2005).

Pour que cet objectif ambitieux soit atteint et que les dépenses numériques de l'Etat, des collectivités et des familles soient optimisées, **LES USAGES NUMERIQUES EDUCATIFS** doivent se développer. L'enjeu consiste à accentuer de manière significative l'utilisation des équipements pendant le temps scolaire et hors temps scolaire, afin d'ouvrir les établissements 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. L'Espace Numérique de Travail (ENT) répond vraisemblablement à cette ambition.

Des établissements scolaires accessibles en ligne : l'Espace Numérique de Travail

L'Espace Numérique de Travail est un **PORTAIL DE SERVICES EN LIGNE**, c'est-à dire un site web sécurisé offrant un point d'accès unique à l'enseignant, à l'élève et à l'ensemble des personnels d'un établissement. Chacun peut y trouver les informations, outils et services numériques en rapport avec ses activités éducatives, qu'elles soient pédagogiques (outils collaboratifs, accès à du contenu, etc.) ou liées à la vie scolaire (cahier de texte, cours en ligne, notes, absences, réservations de salles ou de matériels, etc.). Ainsi, l'ENT permet de faire évoluer le système éducatif dans ses pratiques d'enseignement et ses modes d'évaluation, permettant un travail collaboratif et un suivi individuel dans un espace collectif.

L'ENT réconcilie ce qui est dans et hors de l'école dans une logique de continuité du temps « pédagogique ». Les enseignants, les parents et les élèves en **SITUATION DE MOBILITE** peuvent accéder à leurs documents depuis n'importe quel poste connecté à Internet aussi bien dans l'établissement scolaire que depuis le domicile. L'ENT est également destiné aux parents d'élèves, qui trouvent les **INFORMATIONS** concernant leur enfant et son établissement, ainsi que les moyens de communiquer avec le personnel éducatif.

En 2003, le ministère l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé à la Caisse des Dépôts de s'associer à la **GENERALISATION** ces **ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL** à l'ensemble du système scolaire, en partenariat avec les collectivités locales.

Avec le ministère et la DATAR, la Caisse des Dépôts a accompagné en cofinancement les collectivités locales et les académies qui souhaitaient déployer significativement des ENT, dans le cadre d'un appel à projets. L'objectif à terme est d'offrir de nouveaux services numériques aux **30 MILLIONS DE MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE** (élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants). L'ENT est le seul dispositif à aller au-delà des limites propres de l'établissement et à réunir toute la communauté éducative.

Caisse des Dépôts et consignations

72 Avenue Pierre Mendès France 75914 Paris Cedex 13 – Téléphone : 01 58 50 73 74 – Télécopie : 01 58 50 07 31
serge.bergamelli@caissedesdepots.fr

Le nombre et la taille des collectivités candidates (plus de 50, dont 10 conseils régionaux et 25 conseils généraux) ainsi que l'importance des 16 projets retenus ont bien montré l'appétence des collectivités locales à déployer ces services numériques à forte valeur ajoutée. La nature des ENT et leurs spécificités techniques et juridiques en font des projets structurants pour le développement numérique des territoires.

En juin 2004, la Caisse des Dépôts a publié le **CAHIER PRATIQUE « DU CARTABLE ELECTRONIQUE AUX ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL »**. Cet ouvrage propose une approche à la fois pédagogique et méthodologique, destinée à accompagner les projets ENT, dont la mise en œuvre relève d'une véritable démarche partagée entre l'Etat et les collectivités locales.

Début 2008, sur 22 plaques territoriales actives, 7 sont en cours de généralisation et 4 ont déjà passé leur marché. Au total, le dispositif concerne près de 14 régions, 33 départements et 19 académies. Trois régions envisagent une généralisation en 2008 : Bourgogne (la région et les quatre départements), Midi-Pyrénées (la région et 7 départements), et l'Ile de France (qui gère le quart des lycéens français). Enfin, une dynamique départementale à l'initiative de conseils généraux pourrait se dessiner. Si ces tendances se confirment, un marché de services numériques récurrent pour 13 millions d'utilisateurs du système scolaire de l'enseignement secondaire est bien en train d'émerger.

Le succès de la mise en œuvre de ces projets est directement lié à la **BONNE COLLABORATION** de l'ensemble des collectivités (région, départements, communes), des services déconcentrés de l'Etat (rectorat et inspections académiques) et des chefs d'établissements. Si les projets du primaire sont encore au stade de l'expérimentation, demain **59 000 ECOLES** seront concernées. Le ministère a annoncé le 14 septembre 2006 qu'il souhaitait mettre à disposition des écoles primaires un ENT de base, dont la Caisse des Dépôts accompagnerait le déploiement.

Reconfigurer la relation entre les parents, l'école et la commune : « Mon enfant à l'Ecole »

Dans le droit fil de leurs actions menées depuis 2003 dans le domaine des ENT, la Caisse des Dépôts et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont signé le 14 septembre 2006, une convention relative à **UN PROJET QUI PLACE LES PARENTS AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DES USAGES**.

L'OFFRE « MON ENFANT A L'ECOLE», bouquet de services et de contenus accessibles depuis le site des communes, est un premier pas vers l'école numérique. Ces services en ligne offrent aux parents la possibilité de connaître l'école à laquelle est rattachée leur enfant, de calculer le quotient familial et le prix des prestations qui en découlent, de localiser sur la commune les services en rapport avec l'enfant... Les contenus et services sont complétés par la collectivité, en relation avec l'Education nationale, de façon à y apporter des informations locales : actualité des écoles, agenda des manifestations et activités, dossiers liés à l'enfance, menus de la restauration scolaire, questions-réponses, liens vers d'autres sites...

C'est à la suite d'une étude menée par la Caisse des Dépôts avec la Sofres en 2005 que ce projet a vu le jour. Cette étude montre que *« les TIC ont un rôle important à jouer dans l'univers de l'enfant scolarisé, dans ses dimensions administratives, réglementaires et quotidiennes »*. Les parents souhaitent **DISPOSER DE LA BONNE INFORMATION ET DES MARCHES A SUIVRE**, et ce concernant tous les aspects de la vie de leur enfant à l'école : scolarisation, santé, alimentation, sport, culture, transports, mode de garde. Dans un contexte vécu comme complexe avec des intervenants multiples, le vœu d'un guichet unique semble unanimement partagé.

INTERNET DOIT ETRE UN OUTIL CENTRALISATEUR et personnalisé (permettant de réduire les démarches relatives aux problèmes propres à chacun), accessible à tous (éventuellement doublé par un support papier), **FORMATEUR** (offrant un guidage au sein des arcanes administratifs), **COMPLEMENTAIRE DES AUTRES VECTEURS D'INFORMATION** (le recours à une personne physique doit être possible).

Même si les contours de son action relative aux enfants sont relativement méconnus, la **COMMUNE EST PLEBISCITEE COMME EMETTEUR DE CE TYPE D'INFORMATIONS**. La caution de la mairie est, pour les parents, une promesse d'adaptation voire de personnalisation, grâce à des informations géographiquement ciblées. Les parents d'élèves précisent toutefois que la répartition des missions entre l'école et la mairie doit être claire, au moins sur le plan symbolique. Concernant l'univers strictement scolaire (relations directeur, enseignants, parents élèves), c'est une offre à part entière qui se dessine, orchestrée conjointement par la Mairie et l'Education nationale ou son représentant, à savoir l'établissement scolaire.